



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-03-07
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 20
Présents : 17
Procurations : 1
Absents : 2

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno **BONARDI**, Maire.

Date de la convocation :
02/04/2026

Secrétaire de séance :
Mme Christine CUERVO-LOMBARD

Étaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **GIMENEZ** Deborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian

Ont donné procuration : M. **ROLLAND** Jérôme à **PERIES** Anaïs

Étaient absents : MM. **DESARNAUD** Louis, **WALTHER** Marie

AFFAIRE N° 2026-03-07 : Désignation de délégués au Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement

EXPOSE :

Le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement a pour objet :

- De coordonner les actions et les différents secteurs d'activité touchant l'environnement ;
- De sensibiliser les différents acteurs économiques et institutionnels aux problèmes de l'environnement ;
- De faire prendre conscience à la nouvelle génération des problèmes d'environnement.

Le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement est un syndicat mixte ouvert composé de 302 communes adhérentes et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Conformément aux statuts du syndicat, chaque Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, et cela, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Après appel à candidatures, sont candidats pour être délégués :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
BOQUEL Alexandra	FORESTIER Nicolas

Au terme du dépouillement du 1er tour, après réalisation des opérations de vote à bulletin secret, les résultats suivants ont été obtenus :

- Inscrits : 17
- Votants : 17

- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Mme BOQUEL Alexandra : 17 voix	M. FORESTIER Nicolas : 17 voix

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,
DECIDE :**

ARTICLE 1 : De désigner, au scrutin secret et majoritaire, pour siéger au sein du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Mme BOQUEL Alexandra	M. FORESTIER Nicolas

Ces derniers ont déclaré accepter leur mandat.

ARTICLE 2 : D'informer le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,
Bruno BONARDI



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>